



COMMUNIQUE

LA VÉRITÉ EST ENFIN RÉTABLIE !

Le procès du feu de Gabian s'est déroulé cette semaine au tribunal correctionnel de Béziers. En 2016, un sapeur-pompier avait trouvé la mort et trois autres étaient blessés graves par brûlures au cours de cette intervention en CCF.

Au terme de 4 jours de débats où colère et émotions se sont mélangées, le verdict tranché du tribunal a soulagé l'assemblée. Les victimes et leurs ayants-droits sont reconnus, et quatre prévenus sur cinq, dont l'ancien directeur du SDIS 34, sont déclarés coupables. Ce dernier est condamné à une peine de 24 mois de prison dont 6 mois fermes et 10.000 € d'amende. Presque 9 ans après l'accident, cette étape indispensable apporte sa pierre au travail de reconstruction des victimes et des membres de leurs familles.

Le SNSPP PATS qui a toujours dénoncé les conditions d'intervention, notamment la vétusté du CCF, s'est porté partie civile aux côtés des victimes et de leurs familles. Nous avons pu apporter notre expertise et contrer des témoignages évasifs, voire mensongers.

Après l'émotion du verdict, la colère subsiste.

Le procès et les nombreux moments d'échanges nous apprendront que les conditions de prise en charge des familles pour accompagner leurs proches à l'hôpital ont été inexistantes, que la protection fonctionnelle n'a pas été accordée aux victimes contrairement aux prévenus.

L'administration du SDIS 34, grande absente du procès n'a tout de même pas oublié de rappeler l'ensemble des personnels à leur obligation de réserve, malgré cela ils étaient nombreux dans la salle aux côtés des victimes et des parties civiles. Pis, le SDIS 34, dont la responsabilité est reconnue par le tribunal administratif pour faute a fait appel de la décision. **Beau geste de compassion envers ces dernières.**

A l'époque, le SDIS avait été plus prompt pour faire condamner le SNSPP PATS 34 pour diffamation. Nous prenons acte du camp choisi par l'administration.

Les enseignements à retirer de cette procédure sont riches et nombreux et nous y reviendrons dans les semaines à venir. Dès à présent il convient de rétablir une première vérité et de dénoncer de « pseudos » experts à charge qui ont voulu cacher la poussière sous le tapis. Les quatre pompiers du CCF obtiennent la qualité de victime contrairement à ce qu'affirmaient un rapport du CHSCT du SDIS 34 et un rapport « enquête accident » de la DGSCGC. Dans ces rapports, il était affirmé que c'était l'équipage, notamment le conducteur, décédé, qui était responsable de leur propre sort. Comment ces deux entités pouvaient-elles espérer rendre un travail de qualité avec des moyens d'enquête dérisoires alors que les enjeux dépassaient largement le cadre des affaires courantes ?

Le SNSPP PATS n'en restera pas là interviendra dans toutes les structures nécessaires afin d'alerter sur les responsabilités de toute la chaîne hiérarchique afin qu'il y ait un après Gabian. "Je ne savais pas" ne suffira plus.



05 57 15 24 18



6 rue Paul Éluard
33600 PESSAC



contact@snspp-pats.fr